

Décret

Générale

modern

Décret n° 2019-096/PRE portant nomination des membres du gouvernement.

n° 2019-096/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
5 mai 2019

Numéro JO
n° 9 du 15/05/2019

Date du numéro
15 mai 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULe Décret n°2019-095/PREdu 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

SUR Proposition du Premier Ministre.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Gouvernement est composé ainsi :1. Premier Ministre, M. ABDOULKADER KAMIL MOHAMED,2. Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme, M. ALI HASSAN BAHDON,3. Ministre auprès de la Présidence, chargé des Investissements, M. ALI GUELLEH ABOUBAKER,4. Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-parole du Gouvernement, M. MAHAMOUD ALI YOUSOUF,5. Ministre de la Défense, chargé des Relations avec le Parlement, M. HASSAN OMAR MOHAMED BOURHAN,6. Ministre de l'Intérieur, M. MOUMIN AHMED CHEICK,7. Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie, M. ILYAS MOUSSA DAWALEH,8. Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, M. MOUSTAPHA MOHAMED MAHAMOUD,9. Ministre de la Santé, M. MOHAMED WARSAMA DIRIEH,10. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M. NABIL MOHAMED AHMED,11. Ministre de la Femme et de la Famille, Mme. MOUMINA HOUMED HASSAN,12. Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques, M. MOHAMED AHMED AWALEH,13. Ministre de l'Equipement et des Transports, M. MOUSSA MOHAMED AHMED,14. Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Wakfs, M. MOUMIN HASSAN BARREH,15. Ministre des Affaires Sociales et des Solidarités, Mme. MOUNA OSMAN ADEN,16. Ministre du Budget, M. ABDOULKARIM ADEN CHER,17. Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles, M. YONIS ALI GUEDI,18. Ministre du Travail chargé de la Réforme de l'Administration, M. ISMAN IBRAHIM ROBLEH,19. Ministre de

l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme, M. MOHAMED ABDOULKADER MOUSSA HELEM,²⁰ Ministre du Logement, Mme. AMINA ABDI ADEN,²¹ Ministre de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications, M. RADWAN ABDILLAHI BAHDON,²² Ministre du Commerce, M. HASSAN HOUMED IBRAHIM,²³ Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, M. HASSAN MOHAMED KAMIL,²⁴ Secrétaire d'Etat chargé de la Décentralisation, M. HAMADOU MOHAMED ARAMIS.

Article 2

Le présent Décret est immédiatement exécutoire avant publication.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH